

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## 1/ Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché :

Communauté de Communes du Pays Rhénan : 32, rue du Général de Gaulle 67410 DRUSENHEIM Tél : 03 88 06 74 30 /Courriel : contact@cc-paysrhenan.fr

- 2/ Objet du marché: Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la maison intercommunale du Pays Rhénan.
- 3/ Type et procédure de marché: Marché de prestations intellectuelles passé par procédure adaptée, selon les dispositions de l'article 27 du Décret 2016–360 du 25 mars 2016.
- 4/ Allotissement: sans objet.
- 5/ Tranches optionnelles : ce marché comporte les tranches optionnelles suivantes :
  - TO1: Avis et observations sur le dossier de consultation des entreprises.
  - TO2 : Assistance et contrôles en phase chantier.
  - TO3 : Assistance pendant la première année de fonctionnement du bâtiment.
- 6/ Date prévisionnelle de démarrage de la mission : octobre 2017.
- 7/ Durée du marché pour la tranche ferme : 15 mois à compter de la date de notification du marché.
- 8/ Variantes: sans objet.
- 9/ Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de consultation.
- 10/ Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- 11/ Modalités d'obtention des documents relatifs à la consultation : Le dossier de consultation est à télécharger sur notre profil-acheteur : <a href="http://www.marches-securises.fr">http://www.marches-securises.fr</a>
- 12/ Adresse auprès de laquelle les renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Valérie GERGAUD, Responsable technique : valerie gergaud@cc-paysrhenan.fr / tél : 03 88 06 74 34.
- 13 / Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les recours peuvent être introduits : Tribunal Administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix 67000 Strasbourg Tél 03.88.21.23.23 Fax : 03.88.36.44.66.
- 14/ Date et heure limites de réception des offres : Le lundi 25 septembre 2017 à 12h00.
- 14/Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 10 août 2017.

Monsieur Louis BECKER Président de la Communauté De Communes du Pays Rhénan